

# BULLETIN MUNICIPAL

Année 2021

SAINT MARTIN DES MONTS



Le Presbytère de SAINT MARTIN DES MONTS où ont été abritées et cachées, pendant la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale, 7 personnes des familles FRYDMAN, RAB et RAJS, de confession Israélite, aux risques et périls de la propriétaire d'alors et de l'institutrice du village qui scolarisait les enfants.

Avec l'aimable autorisation de la propriétaire actuelle, Mme Sylvie FORT.

## MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Chères Saint Martinoises, Chers Saint Martinois,

Pendant cette année 2021, l'achat du terrain pour le futur lotissement communal prévoyant la construction de 4 maisons pour le logement individuel a enfin été conclu au terme de 10 ans de discussions. Ce projet est capital pour l'avenir de notre commune et de nos enfants. Il permettra d'améliorer nos équipements collectifs, d'enrayer la décroissance de notre population et de voir l'avenir avec optimisme !

Enfin du côté environnemental, plus modestement, nous avons installé un dispositif de récupération des masques et mégots.

Pour le côté loisirs, nous avons mis en place une table de ping-pong sur l'aire de jeux et prochainement une table de pique-nique.

D'autres projets sont à l'étude, et nous espérons que tous aboutiront au plus vite !

Nous avons le regret de devoir une fois de plus annuler la cérémonie des vœux.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin municipal.

Passez de très belles fêtes de fin d'année avec les gens qui vous sont chers !



**Conseil Municipal :**

- Mme Patricia EDET, *maire*
- Mme Cécile RICHARD, *1<sup>ère</sup> adjointe*
- M. Jacques BROUARD, *2<sup>nd</sup> adjoint*
  
- Mme Noémie BARBIER, *conseillère municipale*
- M. Charles BLOT, *conseiller municipal*
- Mme Dorothée BORUTA, *conseillère municipale*
- M. Frédéric DOITEAU, *conseiller municipal*
- Mme Pamela GAUCHER, *conseillère municipale*
- Mme Nicole PELTIER, *conseillère municipale*
- M. Guillaume WAGNER, *conseiller municipal*

Depuis le 02 novembre 2021, Mme Aline RANNOU a quitté ses fonctions de 1<sup>ère</sup> adjointe et de conseillère municipale pour des raisons personnelles.

**Commissions municipales :**

- Travaux et finances :
  - L'ensemble du Conseil Municipal
- Commissions présidées par Mme Cécile RICHARD :
  - Pour la communication et la création d'évènements intergénérationnels : Mmes Noémie BARBIER, Dorothée BORUTA, Patricia EDET, Pamela GAUCHER et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la rédaction du bulletin municipal : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la communication auprès des habitants (site internet) : Mmes Dorothée BORUTA et Patricia EDET ainsi que M. Jacques BROUARD
- Commission présidée par M. Jacques BROUARD :
  - Pour le Perche Sarthois et le patrimoine : Mmes Dorothée BORUTA, Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que M. Frédéric DOITEAU

## **Désignation des représentants aux différents organismes :**

- **Communauté de Communes de l’Huisne Sarthoise (conseillers communautaires) :**
  - Titulaire : Mme Patricia EDET
  - Suppléante : Mme Cécile RICHARD
  
- **Pays du Perche Sarthois :**
  - Titulaire : M. Jacques BROUARD
  - Suppléante : Mme Cécile RICHARD
  
- **SIAEP (Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable) de la Vive Parente :**
  - Titulaires : M. Jacques BROUARD et Mme Cécile RICHARD
  - Suppléants : Mme Dorothée BORUTA et M. Frédéric DOITEAU
  
- **Commission communale des impôts directs :**
  - Titulaires : Mrs Philippe PARIS, Jacques BOULLANGER et Jean-Pierre THOMAS ainsi que Mmes Lucette JULEN, Noémie BARBIER et Pamela GAUCHER
  - Suppléants : Mrs Patrice GUY et Charles BLOT ainsi que Mmes Nicole PELTIER, Dorothée BORUTA et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la défense :**
  - M. Guillaume WAGNER
  
- **Commission de contrôle des listes électorales :**
  - Titulaire : Mme Noémie BARBIER
  - Suppléant : M. Charles BLOT
  
- **Commissions thématiques permanentes communautaires :**
  - Solidarité, jeunesse et sports : Mme Patricia EDET et M. Frédéric DOITEAU
  - Agriculture et ruralité : M. Charles BLOT
  - Environnement : M. Jacques BROUARD
  - Tourisme, culture et communication : Mme Nicole PELTIER
  - Finances : Mmes Patricia EDET et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la sécurité routière :**
  - M. Jacques BROUARD

## INFORMATIONS CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL

Pour faire face aux coûts de scolarité (pour les classes de maternelles et primaires) des enfants de SAINT MARTIN DES MONTS, le Conseil Municipal a voté l'augmentation du taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie afin d'équilibrer au mieux notre budget.

Rappelons que la loi (L 212-8 du code de l'Education) impose, aux communes non dotées d'écoles maternelles et/ou primaires, de participer aux frais de fonctionnement de scolarité pour les communes accueillant nos enfants (18 enfants de notre commune sont actuellement en classes de maternelles et primaires pour l'année scolaire 2021-2022).

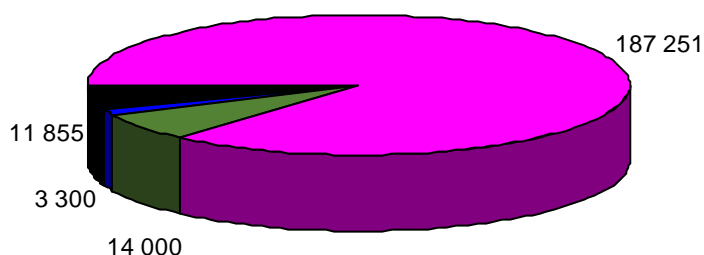
A noter que la suppression de la taxe d'habitation pour certains foyers en résidence principale, occasionne également un manque à gagner pour notre commune.

Vous trouverez les détails du budget communal dans les deux pages suivantes.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement : 216 406 €

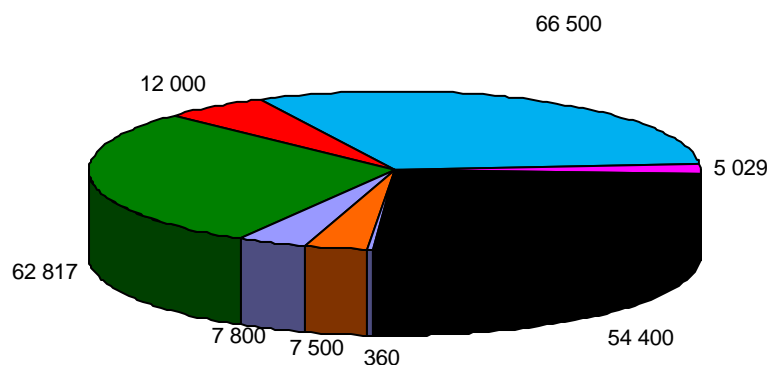
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
travaux (185 422 €) et opérations patrimoniales (1 830 €)	187 251	86,53
matériel et mobilier	14 000	6,47
logiciels informatiques	3 300	1,52
remboursement capital des emprunts	11 855	5,48



en euros

### Recettes d'investissement : 216 406 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
virement de la section de fonctionnement	62 817	29,03
excédent de fonctionnement capitalisé	12 000	5,54
dépôts et cautionnement	66 500	30,73
dotation aux amortissements (3 200 €) et opérations patrimoniales (1 829 €)	5 029	2,32
subventions : Communauté de Communes, Etat, Région, Conseil Départemental	54 400	25,14
FCTVA (300 €) - Taxe d'aménagement (60 €)	360	0,17
remboursement avance du budget assainissement	7 500	3,47
excédent d'investissement reporté	7 800	3,60

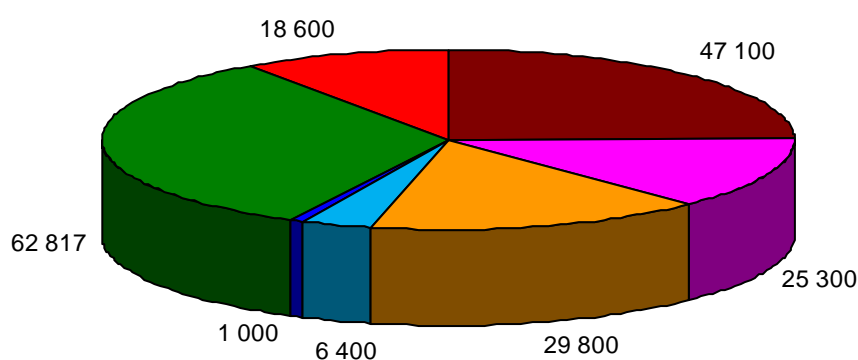


en euros

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement : 191 017 €

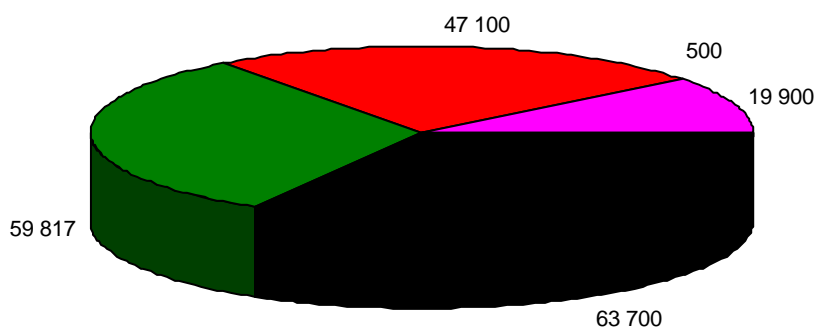
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
charges à caractère général	47 100	24,66
charges du personnel	25 300	13,24
autres charges de gestion courante	29 800	15,60
charges financières	6 400	3,35
charges exceptionnelles (0 €) et dépenses imprévues (1 000 €)	1 000	0,52
virement en investissement	62 817	32,89
atténuation de produits (15 400 €) et dotation aux amortissements (3 200 €)	18 600	9,74



en euros

### Recettes de fonctionnement : 191 017 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
impôts et taxes	59 817	31,31
dotations, subventions et participations	47 100	24,66
produits des services et du domaine	500	0,26
autres produits de gestion courante (locations)	19 900	10,42
excédent reporté de 2020	63 700	33,35

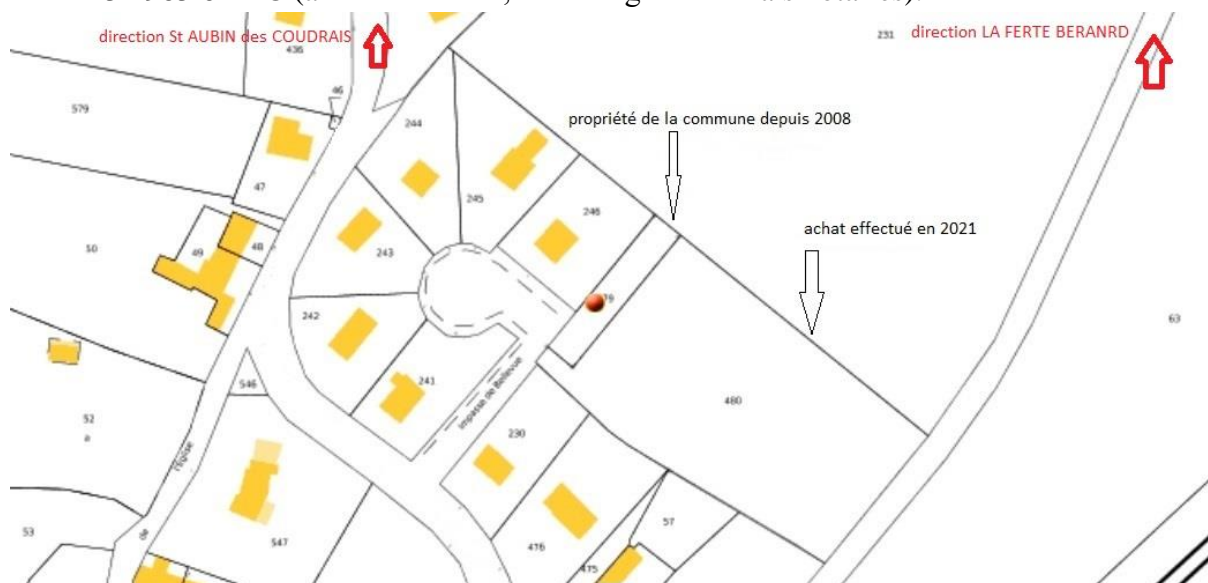


en euros

## NOS ACTIONS

### Effectuées :

- Achat du terrain pour la création d'un lotissement communal de 4 maisons, coût de 34 983 € TTC (achat du terrain, frais d'agence et frais notariés).



- En avril 2021, la 2<sup>nd</sup>e tranche de la réfection de la route communale VC101, coût de 14 993,40 € TTC.
- Achat d'une table de pique-nique et d'une table ping-pong, coût de 3 942 € TTC.
- Location de décorations de Noël pour illuminer la commune, coût de 2 082 € TTC annuel, avec un engagement de 4 ans, soit un total de 8 328 € TTC.
- Réfection d'une partie du mur en pierre du cimetière, coût de 1 536 € TTC.
- Achat de la boîte pour le recyclage des masques et mégots, coût annuel de 600 € TTC répartis entre la boîte, les visuels explicatifs, la collecte, le tri et l'acheminement des masques et mégots aux entreprises de recyclage.
  - 1<sup>er</sup> bilan : depuis le 23 avril 2021, il y a eu 3 ramassages, ce qui représente 3,6 kg de masques récoltés (environ 900 masques). Et depuis le 2 juin 2021, il y a eu 56 mégots collectés, sachant qu'1 mégot pollue 500 litres d'eau, ce sont 28 000 litres d'eau qui ne seront pas souillés.

### En cours :

- Achat et pose d'une stèle en l'honneur des « Justes », coût estimé de 1 000 €.
- Travaux dans le cadre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), coût estimé de 5 000 €.
- Création d'un site internet pour la commune, coût estimé de 1 500 €.
- Changement des portes d'entrée, des fenêtres et des volets sur les 3 logements communaux de l'Hospice Léonie.
- Création d'un chemin d'accès derrière l'Hospice Léonie en vue de la construction d'une maison individuelle.

### En projet :

- Etude d'aménagement du futur lotissement : consultation d'un cabinet d'architectes, estimation du coût des travaux de voirie, de viabilisation, ...
- Travaux dans l'Eglise : désordre sur la charpente et/ou la maçonnerie, en attente d'un diagnostic de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Audit énergétique sur les bâtiments communaux (mairie/salle, les 3 logements de l'Hospice Léonie et la maison du PN).



- **Cérémonie du 11 novembre 2021 :**

« A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. [...] Depuis COMPIEGNE, où l'armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front [...] une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part. »

Après lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, nous nous sommes réunis pour célébrer ce 11 novembre 2021 en présence d'enfants, Cloé et Gaëlle BORUTA, Maïa EDET et Enola RICHARD CHEVALIER.

Nous avons, après un texte lu par Cloé, déposé une gerbe au pied du monument ainsi qu'au cimetière où « La Marseillaise » a été chantée par l'ensemble des personnes présentes.



- **Pour nos aînés et nos deux agents communaux :**

Le samedi 04 décembre 2021, M. Yannick LENOIR, photographe professionnel, nous a fait découvrir son univers au travers d'une exposition photo qui s'est tenue dans la salle municipale suivi d'un temps d'échange.

Nous le remercions pour son travail !

- **Pour nos jeunes de moins de 12 ans :**

Il était envisagé la reprise du spectacle de Noël pour les enfants de la commune en s'associant avec la commune de VILLAINES LA GONNAIS, celui-ci devait se dérouler le dimanche 12 décembre 2021, mais vu la reprise de la Covid 19, cette animation a été annulée.

30 enfants de SAINT MARTIN DES MONTS avaient été conviés à cet après-midi.

- **Cérémonie du 08 mai 2022 :**

En mai 2021, cette cérémonie n'a pas eu lieu avec la crise sanitaire.

Nous espérons que 2022 sera meilleure, et que nous pourrons honorer, comme il se doit,

**Mme Jeanne CHEROT**, institutrice et secrétaire de mairie à St MARTIN DES MONTS  
**Mme Alexandrine EPINEAU**, propriétaire du Presbytère

Habitantes à SAINT MARTIN DES MONTS pendant la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale, elles ont été reconnues « Justes parmi les nations » le 17 mars 1996 par l'institut Yad Vashem de JERUSALEM, pour avoir abrité et caché :

**Ben Zion FRYDMAN**  
son épouse, **Anna FRYDMAN** (née RAJS)  
leurs enfants, **Alberte** et **Nelly FRYDMAN**  
**Bella RAB** (née RAJS)  
son fils, **Albert RAB**  
sa tante, **Rachel RAJS**

Afin de leur rendre hommage, la mairie organise, le dimanche 08 mai 2022, une cérémonie au cours de laquelle une stèle portant leurs noms sera inaugurée.

Vous serez plus amplement informés du déroulement de cette journée au cours des premiers mois de l'année 2022.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Inscriptions sur les listes électorales :**

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à venir se faire connaître à la mairie afin de s'inscrire sur les listes électorales et ce munis de leur carte d'identité et de la carte électorale de leur ancien domicile.

- **Élections à venir :**

Elections pour les Présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Elections pour les Législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

- **Cartes d'identités et passeports :**

Cette démarche se fait à la mairie de LA FERTE BERNARD uniquement sur RDV en appelant le 02 43 60 72 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

**Attention :** Les délais de prise de RDV et de délivrance des documents sont assez longs.

- **JAPD – Journée d'Appel de Préparation à la Défense :**

Les jeunes (**garçons et filles**) sont tenus de **se faire recenser dès le jour de leurs 16 ans et au plus tard à la fin du mois suivant**, à la mairie en se munissant du livret de famille des parents.

L'attestation de recensement sera exigée lors des inscriptions au permis de conduire, aux examens ou concours, ...

**Attention :** Aucune copie ne pourra être fournie en cas de perte de l'original !!

**Rappel :** Le correspondant défense sur notre commune est M. Guillaume WAGNER.

• **Renseignements pratiques :**

- Adresse : 25, rue Jean Courtois – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 02 43 60 72 71
- Mail : [contact@huisne-sartheoise.com](mailto:contact@huisne-sartheoise.com)
- Site internet : [www.huisne-sartheoise.com](http://www.huisne-sartheoise.com)

• **L'enfance et les familles au cœur d'une réflexion :**

La Communauté de Communes et les communes lancent une réflexion autour de l'enfance et de la famille. Cette démarche vise à établir les enjeux du territoire en matière de petite enfance, enfance - jeunesse et parentalité en s'appuyant sur l'état des lieux actuel.

L'objectif est de définir un projet de territoire en direction des familles. Il sera ensuite décliné en actions mises en œuvre à l'échelle de chaque commune.

Cette Convention Territoriale Globale (CTG) est menée en collaboration avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

• **Relais Petite Enfance (ex RAMPE) :**

- Téléphone : 02 43 93 07 07
- Antenne de LA FERTE BERNARD – 20, place Saint-Julien
- Antenne de TUFFE-VAL-DE-LA-CHERONNE – Bâtiment Enfance - Jeunesse, chemin de la station
- [relaispetiteenfance@huisne-sartheoise.com](mailto:relaispetiteenfance@huisne-sartheoise.com)

**Le RAMPE devient le Relais Petite Enfance**

En 2021, le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Parents Enfants (RAMPE) est devenu le Relais Petite Enfance. Changement d'appellation mais les missions et les lieux d'accueil restent les mêmes. Ce service public communautaire est ouvert aux assistants maternels, aux gardes d'enfants à domicile, aux futurs parents, aux parents et à leurs enfants.

○ **Pour les parents et futurs parents :**

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'écoute, de conseils et d'informations sur les différents modes d'accueil existant sur le territoire. Des permanences sont proposées les lundis et mercredis sans rendez-vous et les mardis et jeudis sur rendez-vous dans les antennes de LA FERTE BERNARD et de TUFFE-VAL-DE-LA-CHERONNE .

○ **Pour les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile :**

Le Relais Petite Enfance permet de se rencontrer, d'échanger et d'obtenir conseils et informations sur le statut, les contrats de travail, etc....

Les animatrices organisent également des ateliers « jeux et rencontres » et d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel et/ou des parents employeurs. Motricité, lecture, peinture, sorties,...De nombreuses activités qui participent au développement de l'enfant. En parallèle, des ateliers itinérants sont mis en place dans les communes de l'Huisne Sartheoise pouvant les accueillir.

Le calendrier mensuel de ces activités et des itinérances du Relais Petite Enfance est disponible sur le site de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : <https://www.huisne-sarthoise.com/cadre-de-vie/le-relais-petite-enfance/>

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

Ce document est la référence à suivre depuis le 08 février 2021 pour toutes les règles d'urbanisme et ce **pour l'ensemble des 33 communes de l'Huisne Sarthoise.**

Ce projet d'aménagement reflète la vision globale du territoire (habitat, développement économique, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, déplacements, équipements, paysage, ...) et ce jusqu'en 2030.

Ce document précise les règles d'urbanisme pour les nouvelles constructions, les agrandissements, ... ainsi que les **zones constructibles ou non**. Il précise également les obligations pour la réalisation des espaces verts et le classement des espaces boisés. **Tout arrachage de haies et toute coupe d'arbres à hautes tiges est soumis à autorisation.** Lors de travaux extérieurs (modification de la façade, modification de la toiture, ...), ou de construction nouvelle (destiné à l'habitation, pour un garage ou un abri de jardin, ...), **il est obligatoire de déposer en mairie soit un permis de construire soit une déclaration préalable de travaux avant tout commencement des travaux.**

Pour en savoir plus : <https://www.huisne-sarthoise.com/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

- **OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) :**

Une fois de plus, les élus de la commission « logement » ont décidé de prolonger en 2022 les aides de l'OPAH.

Pour rappel, ce dispositif **permet aux propriétaires privés d'obtenir des subventions**, selon les conditions de ressources, pour améliorer leur logement en vue de faire des économies d'énergie, l'adaptation d'un logement aux situations de vieillesse et/ou de handicap, des gros œuvres pour les habitats très dégradés, ...

Pour avoir plus d'informations, des permanences vous accueillent dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise. N'hésitez pas à aller les rencontrer pour avoir des conseils, des renseignements sur les différentes subventions proposées, ...

Pour en savoir plus : <https://www.huisne-sarthoise.com/une-opah-pour-lamelioration-de-lhabitat/>

## SERVICES POUR LES HABITANTS

- **Action en faveur des jeunes :**

Pour bénéficier des activités présentes sur le territoire communautaire, une aide est proposée à nos jeunes.

Elle est de **40€/an avec un minimum de 10€ pour les scolaires et les étudiants jusqu'à 25 ans** sur présentation de la facture acquittée de l'organisme ainsi que d'un RIB de la famille.

- **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) « Huisne et Braye » :**

- Adresse : Espace Ariane, rue Denfert Rochereau – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 02 43 60 78 23

La commune est associée depuis 2004 à cet organisme dont le rôle est d'informer les personnes âgées et/ou handicapées sur **les aides et prestations** auxquelles elles peuvent prétendre dans l'organisation du maintien à domicile ou le retour à domicile.

Une coordinatrice peut se déplacer afin d'évaluer les besoins et de proposer des dispositifs d'interventions adaptés à l'état de santé des personnes demandeuses.

C'est un service gratuit qui a été mis en place par le Conseil Départemental de la Sarthe. N'hésitez pas à les contacter si vous êtes dans le besoin.

- **Secours Populaire :**

La permanence a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois dans la salle municipale.

- **La fibre :**

La mise en place et le financement de la fibre sont faits par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Sur notre commune, la dernière tranche de travaux a débuté le 27 septembre pour se poursuivre jusqu'en mars 2022.

La couverture totale de la commune sera effective au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2022.



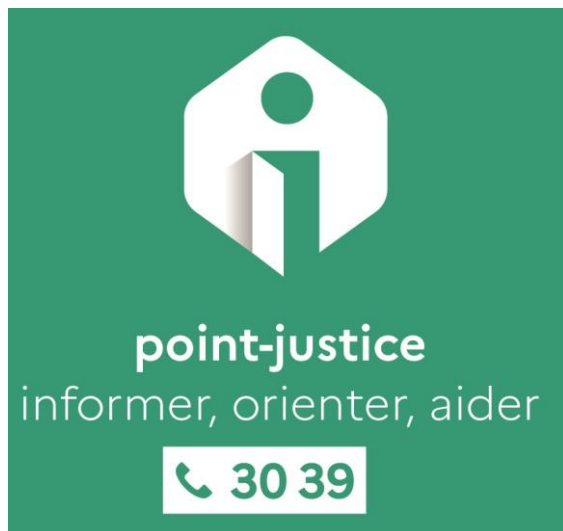


- **Point Justice :**

Nous souhaitons porter à votre connaissance deux initiatives récentes du **ministère de la justice** visant à renforcer la lisibilité et l'accessibilité du réseau national de l'accès au droit.

En effet, l'ensemble des lieux d'accès au droit (autrement dit les permanences juridiques) pilotés par les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) sont désormais réunis **sous une seule et même appellation : POINT JUSTICE**, repérable au moyen d'un logo unique.

Aussi, un **numéro unique de l'accès au droit est mis en service, le 30 39**, numéro national et gratuit.



- **ENEDIS :**

Plusieurs informations à vous communiquer concernant ce fournisseur d'électricité :

- « ENEDIS à mes côtés », est le nom d'une application gratuite (disponible sur smartphones ou tablettes) qui permet en temps réel de contacter les services de dépannage, le service client, d'obtenir des informations en cas de panne, les délais de rétablissement, ...
- L'élagage aux abords des lignes électriques est indispensable pour éviter les accidents. L'absence d'entretien peut occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

**En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches** qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.

## SALLE MUNICIPALE

La salle municipale est à votre disposition pour vos repas en famille ou entre amis. D'une capacité maximale de 30 personnes, elle est dotée d'une cuisine spacieuse avec un équipement fonctionnel.



### Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Salle :
  - habitants de la commune, pour le week-end : 121 euros
  - habitants hors commune, pour le week-end : 221 euros
  - pour tous, 1 jour en semaine, hors week-end et jour férié : 95 euros
- Vaisselle : 0,20 euros pièce





## SYVALORM – ORDURES MÉNAGÈRES ET DIVERSES COLLECTES

- **Jours de collecte :**

Elle a lieu le mardi des semaines impaires pour toute la commune **sauf** pour la route communale VC 101 du lieu dit « La Roche » jusqu'au lieu dit « Les Braudières » où elle a lieu le lundi des semaines paires.

### **ATTENTION POSSIBLE CHANGEMENT DU PASSAGE DE LA COLLECTE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022**

**Rappel :** veuillez sortir vos conteneurs et sacs jaunes la veille au soir et rentrer votre conteneur après la collecte.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au livret « Syvalorm infos » joint à ce bulletin municipal.

- **Diverses collectes sur votre commune :**

- **Pour le verre et le papier :** des conteneurs sont à votre disposition à proximité de la mairie
- **Pour les masques et les mégots :** une boîte est à disposition à côté des conteneurs verre et papier en vue de leur recyclage
- **Pour les piles usagées :** un collecteur est à votre disposition à l'accueil de la mairie aux jours et horaires d'ouverture de cette dernière, cette collecte est par la suite redonnée au Téléthon

### **Rappels :**

- Utiliser des sacs jaunes pour transporter des déchets verts ou autres est une infraction au règlement de collecte.
- On ne peut accéder à la déchetterie uniquement muni d'une carte d'accès nominative.
- Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **La sécurité par tous et pour tous :**

Vous pouvez bénéficier de l'opération « tranquillité vacances » en signalant votre absence à la gendarmerie de LA FERTE BERNARD afin de mettre en place une surveillance de votre domicile.

**Quelques précautions à prendre en votre absence :**

- Faire suivre son courrier ou le faire prendre par une personne de confiance
- Ne pas mettre de message indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux
- Placer vos bijoux et objets de valeur en lieux sûrs

**Contre les vols à la fausse identité :**

- Se méfier des faux employés des Eaux, de France Télécom, d'ENEDIS, de la Poste, des faux gendarmes, pompiers ou policiers, ...
- Toujours demander à voir la carte professionnelle et ce même si la personne est en uniforme
- Ne pas laisser pénétrer les démarcheurs dans votre domicile
- Ne signer aucun papier

**N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie en faisant le 17**

- **Femmes victimes de violence :**

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le **3919**.

Ce numéro est accessible 7 jours / 7 de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 18h00 les samedis, dimanches et jours fériés.

Gratuit et anonyme, ce numéro a un rôle d'écoute, d'informations et d'orientation.

C'est également le numéro national de référence pour toutes les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles et/ou psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, ...

**Attention :** ce numéro n'est pas un numéro d'urgence, il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Tandis que le « 17 » permet en cas de danger immédiat d'appeler la gendarmerie.

- **Maltraitance infantile :**

Si vous êtes témoins d'une maltraitance infantile, vous pouvez contacter le **119**.

C'est un numéro gratuit qui est dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être où des écoutants professionnels se relayent pour répondre aux appels.

Si la situation d'un enfant vous préoccupe, vous pouvez en faire part à un écoutant sans nécessairement avoir des preuves. Il évaluera avec vous les signaux que vous avez perçus et les suites éventuelles à donner. Cet appel est confidentiel et peut être anonyme si vous le souhaitez, toutefois un juge peut décider de lever l'anonymat en cas de suite, c'est pourquoi à chaque appel le numéro de téléphone est relevé.

## INFORMATIONS MÉDICALES

- **Ligue contre le cancer :**

Une fois de plus, la commune s'est associée avec la Délégation de LA FERTE BERNARD de la Ligue Contre le Cancer en éclairant la mairie en rose durant tout le mois d'octobre, mois qui est dédié à la sensibilisation au cancer du sein.

Le CRCDC de la Sarthe (CentRe de Coordination des Dépistages des Cancers) est la structure départementale qui gère les dépistages organisés des cancers (cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus). Année après année, il se confirme que le dépistage permet la détection de cancers à des stades plus précoces. Nous devons continuer nos efforts afin de promouvoir l'importance de ces dépistages.

- **Maison médicale de garde :**

- Adresse : à proximité de l'hôpital Paul Chapron – avenue Pierre Brûlé – 72400  
LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 116 117

Des médecins généralistes assurent des gardes :

- en semaine de 20h00 à minuit
- le samedi de 12h00 à minuit
- le dimanche et les jours fériés de 8h00 à minuit

**Dans un premier temps, ne pas se déplacer.**  
**Appelez le 116 117 qui est réservé à la médecine de garde.**  
**Faire le 15 en cas d'urgence.**

- **Dons du sang :**

Tous les mois, une collecte de sang est organisée aux Halles Denis Béalet de LA FERTE BERNARD.

Les dates sont affichées sur la banderole placée à l'extérieur de la mairie.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur :**

Il est installé sur le mur du préau, à proximité de la salle municipale.

- **Commerce ambulant :**

L'épicier « Lionel » passe dans notre commune tous les mercredis matin.  
Vous pouvez le contacter au 06 36 36 86 14.

- **Dates et horaires des permanences des élus :**

Les permanences des élus départementaux et du député sont notées sur le panneau d'affichage de l'abribus.

Pour rappel ce sont :

- Mme Marie-Thérèse LEROUX : Vice Présidente du Conseil Départemental
- M. Jean-Carles GRELIER : Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de la Sarthe et Conseiller Départemental

- **Appel à idées :**

Plusieurs projets sont à l'étude :

- ✓ la création d'un verger solidaire sur le terrain à proximité de la station d'assainissement des eaux usées
- ✓ une randonnée pédestre alliant sport et écologie, avec en objectif premier, faire le tour de la commune et ramasser tous les déchets présents (trop souvent) sur le bord de nos routes et chemins
- ✓ la fabrication des nichoirs pour lutter contre la prolifération des insectes nuisibles en attirant passereaux ou mésanges

Nous reviendrons vers vous, sous forme d'invitation, pour vous convier à participer à ces divers évènements.

- **Catastrophes naturelles :**

Si vous constatez de très grosses fissures sur les murs de vos maisons, il faut venir se faire connaître à la mairie le plus rapidement possible afin de compléter une déclaration pour transmettre aux services de l'État.

A savoir : la commune est adhérente à l'association « Catastrophes Naturelles Maisons Fissurées » du Département de la Sarthe.

- **Installation de la table de ping-pong :**

La table de ping-pong est arrivée le mercredi 06 octobre 2021. Elle a été aussitôt installée sur l'aire de jeux.



Amis pongistes, à vos raquettes !!

- **Décorations de Noël pour la commune :**

Comme annoncé en début de ce bulletin, nous avons signé un contrat de location afin d'avoir des illuminations sur les candélabres du centre bourg durant les 4 prochaines années. Ce qui n'empêche pas le Conseil Municipal de compléter cette décoration pour les fêtes, ce fût chose faite le samedi 27 novembre 2021.



## ENTREPRISE PRÉSENTE SUR NOTRE COMMUNE

- **Haras de La Pelois :**

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune un centre équestre muni d'un poney club ainsi que d'un cheval club.

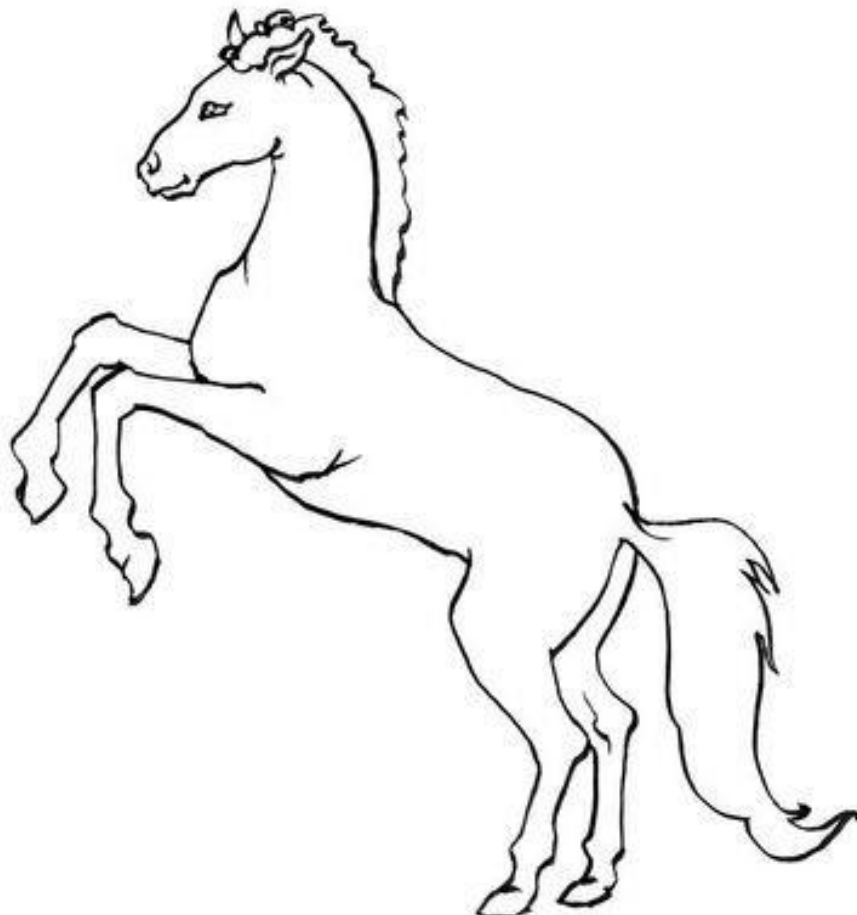
Vous pouvez y trouver une pension pour les chevaux, de l'élevage, de la vente de chevaux et de poneys.

Vous pouvez y faire des balades en poneys ou organiser des journées anniversaires.

Labellisé École Française d'Équitation, il est ouvert 7 jours / 7.

Une section Sport Étude est également accessible de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale.

- Adresse : La Pelois – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 84 59 26 20
- Site internet : [www.harasdelaPelois.com](http://www.harasdelaPelois.com)





• Pour les basses cours :



## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



**Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.**

**Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :**

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.**

**L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)

- **Pour les chats :**

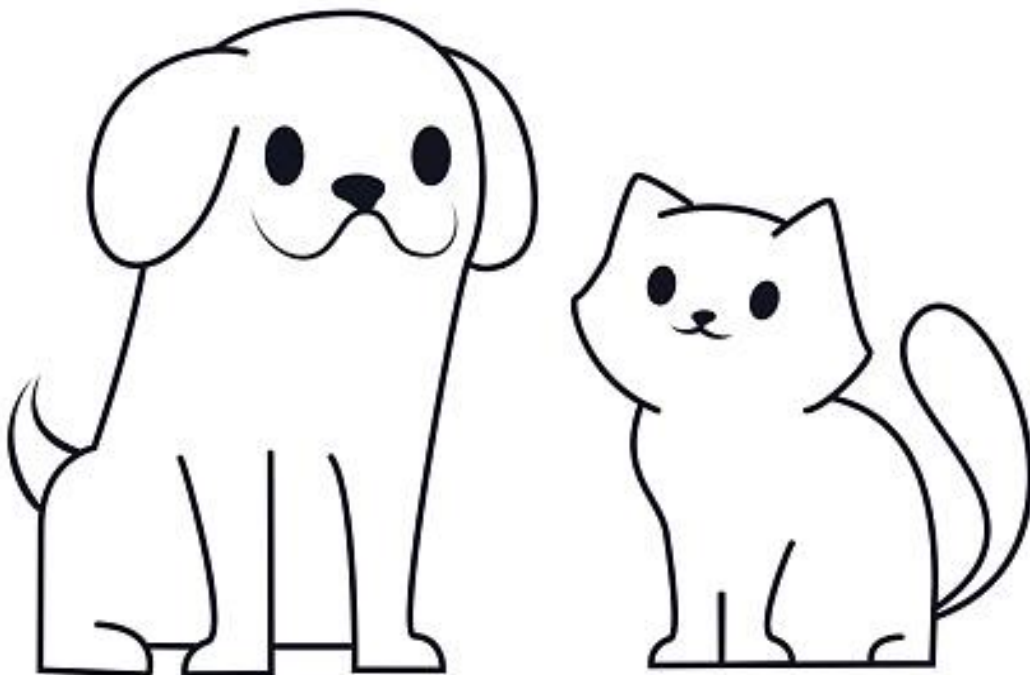
Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont dans l'**obligation de les faire identifier**.

Pour éviter une surpopulation, vous pouvez les faire stériliser. Nous vous rappelons qu'une chatte peut avoir 2 portées par an et jusqu'à 4 ou 5 chatons par portées.

- **Pour les chiens :**

Rappelons que la **divagation des chiens est formellement interdite** sur la voie publique. Les propriétaires sont passibles d'une amende pour le non ramassage des déjections de leurs animaux.

De même qu'ils sont aussi passibles d'une amende et leur responsabilité est engagée en cas d'accident causé par l'animal.

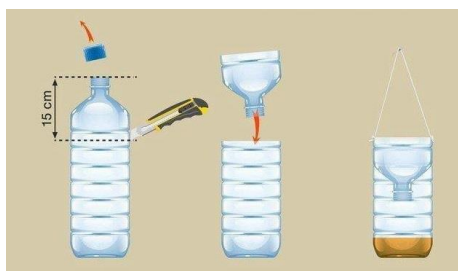




## CONVENTION ALLO GUÊPES

Pour éviter d'avoir chez soi un nid de frelons Asiatiques, il est recommandé de poser des pièges du mois de septembre jusqu'aux premières gelées et de les remettre dès le mois de mars.

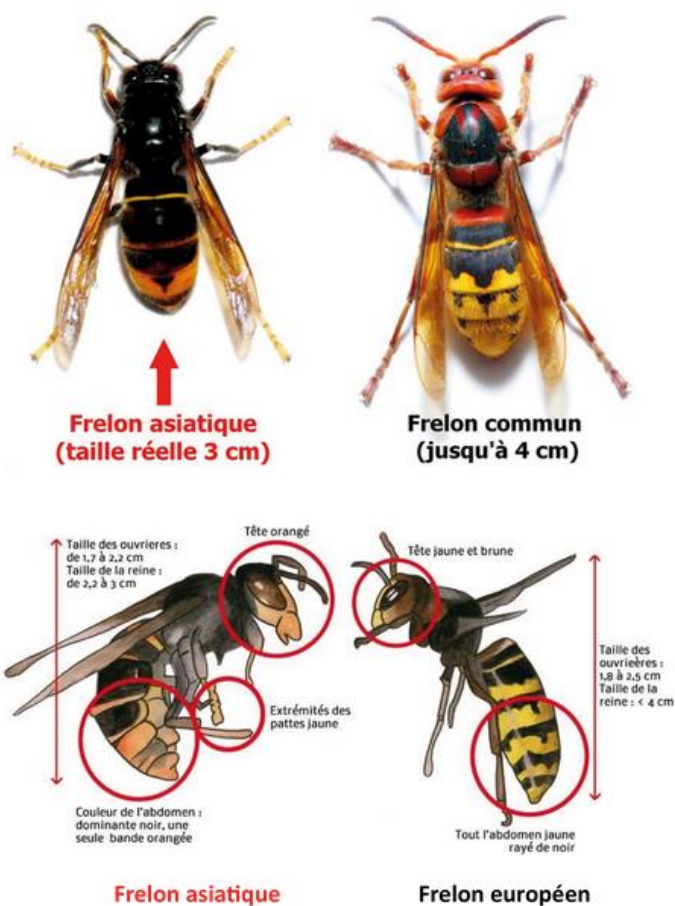
Pour ce faire, coupez une bouteille en deux, mettez à l'intérieur un mélange composé de 3 ingrédients indissociables : 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de cassis et 1/3 de vin blanc (ce dernier évitera de prendre au piège les abeilles qui nous sont très utiles).



Mais, si malgré tous vos efforts, des nids s'implantent, vous pouvez faire appel à M. LEVEQUE Stéphane de la société Allo Guêpes avec qui le Conseil Municipal a passé une convention.

- Si l'intervention se passe sur le domaine public, la commune prendra la totalité de la facture à sa charge.
- Si l'intervention se passe sur le domaine privé, la commune prendra alors 90 % de la facture à sa charge avec un montant maximum de 150 €.

Mais vous vous dites sûrement : comment faire la différence entre les deux espèces de frelons : l'Européen et l'Asiatique ? Voici la réponse en image :



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie :

- Adresse : 2, rue de Belle-Vue – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 02 43 93 57 84
- Mail : [mairie.stmartindesmots@rlan.eu](mailto:mairie.stmartindesmots@rlan.eu)
- Jours et heures d'ouverture :
  - le mercredi de 13h30 à 17h30
  - le vendredi 14h30 à 18h00
  - une permanence du maire et des adjoints un samedi par mois **uniquement sur RDV.**



**Attention :** fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année du vendredi 24 décembre au vendredi 31 décembre 2021 inclus.

Réouverture le mercredi 5 janvier 2022.

### Numéros d'urgence :

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15
- Maison médicale de garde : 116 117
- Pharmacie de garde (après 20h) : 0825 120 304
- Centre hospitalier de LA FERTE BERNARD : 02 43 71 61 51
- Alerte terrorisme : 197
- Centre antipoison et toxico vigilance – ANGERS : 02 41 48 21 21
- Info drogue : 02 43 71 84 14
- Information COVID : 0 800 130 000

### Numéros utiles :

- ENEDIS – dépannage électricité : 09 72 67 50 72
- Véolia – service des eaux : 09 69 32 35 29
- Service social de LA FERTE BERNARD – Espace Ariane : 02 43 60 79 30
- Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : 02 43 60 71 72
- SYVALORM : 02 43 35 86 05
- Relais Petite Enfance (ex RAMPE) : 02 43 93 07 07
- Bureau d'aide aux victimes d'infractions : 02 43 83 78 22